

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

Place Georges Courtial – Bâtiment La Marjolaine 07700 BOURG SAINT ANDÉOL

Tél : 04.75.54.57.05. Fax : 04.75.54.72.31.

E-mail: contact@ccdraga.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

ANNÉE 2015



Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

Introduction: les objectifs du rapport annuel	4
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE LA STRUCT	<u>'URE</u> 5
1. LE TERRITOIRE	5
1.1 Situation géographique	5
1.2 Population	
1.3 Instances	
2. LA COMPÉTENCE ÉLIMINATION ET VALORISATIO	
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	8
2.1 Historique	8
2.2 Organisation du service	9
Compétence statutaire et transfert de compéter	ice
2.3 Modalité d'exploitation du service	10
2.3.1 Objectifs généraux	
2.3.2. Prestations de service et services en régi	e
2.3.3 Les partenaires	
2.4 Synoptique de l'organisation du service	
2.5 La prévention	13
2.5.1 Gestion des réclamations	
2.5.2 Sensibilisation - Communication	
2.5.3 Incivilités	
CHAPITRE 2 : DONNÉES QUANTITATIVES	15
1 - LA COLLECTE	15
1.1 La collecte des ordures ménagères	
1.1.1 Fonctionnement	
1.1.2 Tonnage 2015	
1.2 La collecte sélective	
1.2.1 Fonctionnement	
1.2.2 Tonnage 2015	
1.2.3 La collecte des cartons	

1.5 Gestion des dacs	20
1.3.1 Maintenance des bacs roulants	
1.3.2 Taille du parc	
1.4 Colonnes de tri et conteneurs semi-enterrés	20
1.5 La collecte en déchèteries	21
1.5.1 Fonctionnement	
1.5.2 Ressourcerie ECATE	
1.5.3 Fréquentation des déchèteries	
1.5.4 Tonnages 2015	
1.6 La collecte des sacs plastiques	29
1.7 La collecte des DDS	29
1.8 La collecte des vêtements	30
1.9 La collecte des DASRI	31
2 - LE TRAITEMENT	32 32 33
CHAPITRE 3 : DONNÉES FINANCIÈRES	
1 : LES DÉPENSES DU SERVICE	36
1.1 Les frais de fonctionnement	
1.2 Les frais d'investissement	
2 . LEC DECETTEC DIL CEDUTAE	27
2 : LES RECETTES DU SERVICE	3/
2.1 Les recettes de fonctionnement 2.2 Les recettes d'investissement	
2.2 Les recettes d'investissement	

ANNEXE 1 : PANNEAU DE RAPPEL DEPOTS SAUVAGES

ANNEXE 2 : PLANNING DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le présent rapport a pour objet de présenter les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Réglementation

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de l'EPCI de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, destiné notamment à l'information des usagers. (Article L 2224-5 du CGCT en annexe 1).

Le contenu de ce rapport doit être tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres (Article L 2313-1 du CGCT). Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets a été transférée à un EPCI à fiscalité propre dont la commune centre a plus de 3 500 habitants, le contenu du rapport annuel est alors intégré dans le rapport d'activité de l'EPCI

prévu à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport, retraçant l'activité de l'EPCI pour chacune de ses compétences et accompagné du compte administratif, est adressé avant le 30 septembre au Maire de chaque commune.

Cependant, au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel devra, par son contenu et sa forme, faciliter l'appropriation par les élus du contenu du service public délivré par la collectivité et être facilement diffusable auprès d'un large public.

CHAPITRE 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE

La communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés.

1. LE TERRITOIRE

1.1 Situation géographique

A compter du 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes se compose des 9 communes suivantes :

- Bidon
- Bourg-Saint-Andéol
- Gras
- Larnas
- Saint Just d'Ardèche
- Saint Marcel d'Ardèche
- Saint Martin d'Ardèche
- Saint Montan
- Viviers



1.2 Population

Ces 9 communes représentent une population totale de 20650 habitants (population DGF) répartie comme suit :

Communes	Population DGF
BIDON	255
BOURG SAINT ANDEOL	7585
GRAS	752
LARNAS	364
SAINT JUST D'ARDECHE	1769
SAINT MARCEL	2608
D'ARDECHE	
SAINT MARTIN	1230
D'ARDECHE	
SAINT MONTAN	1996
VIVIERS	4091
TOTAL	20650

1.3 Instances

Jusqu'en mars 2014, l'assemblée délibérante de la communauté de communes est le Conseil Communautaire, constitué de délégués communautaires titulaires et suppléants, désignés par les communes membres :

A compter d'avril 2014, suite aux élections municipales, le conseil communautaire a été renouvelé et se compose comme suit :

COMMUNE	DELEGUES COMMUNAUTAIRES	
BIDON	Jean Louis BREDAUT	
BIDON	André VERMOREL (VP)	
	François DEVAULX	
	Christine GARCIA	
	Patrick GARCIA (VP)	
	Jean François COAT (VP)	
	Maryline LANDRAUD	
BOURG SAINT ANDEOL	Régine MAITREJEAN	
	Serge MARTINEZ	
	Jean Noël BIANCHI	
	Michèle PREVOT	
	Valérie REVOL	
	Jean Marc SERRE	

	a d valette		
GRAS	Cathy VALETTE		
3.7.3	Jean Paul CROIZIER (P)		
LARNAS	Bernard CHAZAUT		
LARINAS	Marc BOULAY (VP)		
	Brigitte PUJUGUET-GUIGUE		
SAINT JUST D'ARDECHE	Pierre Louis RIVIER (VP)		
	Isabelle ROSIN		
	Bernadette DALLARD (VP)		
SAINT MARCEL D'ARDECHE	Jean Luc MARTIN		
SAINT MARCEL D'ARDECHE	Michel BOUCHON		
	Sonia ROBASTON		
SAINT MARTIN D'ARDECHE	Christine MALFOY		
SAINT MARTIN D'ARDECHE	Daniel ARCHAMBAULT (VP)		
	Christophe MATHON		
SAINT MONTAN	Monique GARIN		
	Roland RIEU (VP)		
	Alain BARNIER		
	Christian LAVIS (VP)		
	Christian MAULAVE		
VIVIERS	Denis RANCHON		
	Michel THERENE		
	Mireille BOUVIER		
	Séverine PERRODIN		

(P): Président

(VP): Vice-président

Il existe donc plusieurs groupes de travail au sein de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. Les missions de la Commission Déchets relèvent entre autres du suivi et de la gestion des différentes collectes (ordures ménagères et tri sélectif), des déchèteries, etc. Monsieur Roland RIEU est le Vice-président de la communauté de communes chargé de la gestion des déchets ménagers, et également Vice-Président au Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

Madame Sonia ROBASTON et Monsieur Jean Louis BREDAUT sont également délégués titulaires au SYPP. Mrs François THERENE, François DEVAULX et Daniel ARCHAMBAULT sont quant à eux, délégués suppléants au SYPP.

2. LA COMPETENCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2.1 Historique

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche gère la compétence collecte des déchets ménagers depuis 2005.

La CCDRAGA avait passé des marchés depuis le 1er janvier 2006 pour :

- la collecte des ordures ménagères (société COVED)
- la collecte sélective (société COVED)
- le tri des emballages corps-creux (société COVED)
- le tri des journaux-revues magazines (société COVED)
- la gestion des hauts de quai des déchèteries (société COVED)
- l'acquisition et la maintenance des bacs roulants (société PLASTIC OMNIUM)

En 2008, le SYPP a proposé à 3 communautés de communes dont la CCDRAGA de coordonner un groupement de commandes pour le lancement de nouveaux marchés, le but étant, pour les collectivités, de bénéficier de tarifs intéressants dans le cadre de leur compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Au 1^{er} mai 2011, tous les marchés ont été renouvelés pour une durée de deux ans excepté celui concernant le lavage et la désinfection des bacs roulants et des colonnes de tri, désormais assuré en régie par les agents de la communauté de communes.

La gestion des hauts de quais des déchèteries est également assurée en régie par les agents de la CCDRAGA depuis le 1^{er} mai 2009.

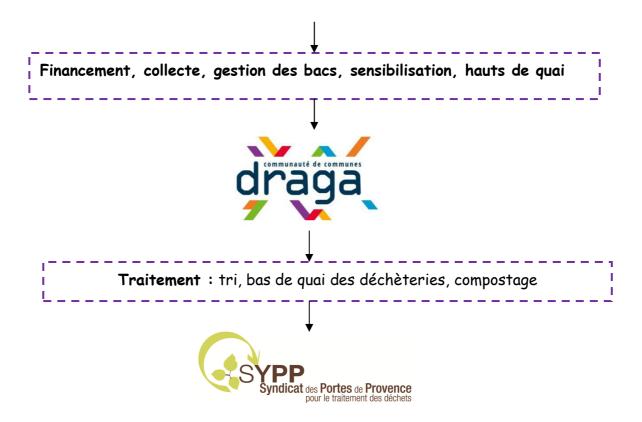
En 2013, le SYPP a réitéré un groupement de commandes pour les marchés de collecte.

		01/05/2009 au	01/05/2011 au	01/05/2013 au	01/05/2013 a
	7/ ×	01/05/2011	01/05/2013	01/05/2015	01/05/2017
С	Collecte OM	STATE OF THE STATE	SITA	STIA	SITA
C D	Collectes sélectives	STA STA	SIZE	coved	coved
R	Collectes Cartons	STA STA	SITA	- ST (111)	- TOP
A G	Lavage bacs et	FM Développement	draga	draga	draga
A	Maintenance et acquisition bacs	PLASTIG OMNIUM	PLASTIC OMNIUM	PLASTIC OMNIUM	PLASTIC OMNIUM
s	Tri emballages et	coved	coved	STA STA	STA STA
У	papiers				
y P	Bas de quai	coved	coved	coved	COV
þ	Traitement OM	coved	coved	coved	COVEC

2.2 Organisation du service Compétence statutaire et transfert de compétences

La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche possède, depuis sa création en 2004, la compétence dite d'Elimination et de Valorisation des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés. Elle peut intervenir également si elle le souhaite dans la gestion des déchets issus des activités professionnelles. Cette compétence regroupe quatre éléments principaux à savoir :

- La Collecte des déchets : ordures ménagères, tri-sélectif (emballages ménagers, journaux-magazines-revues, verres et cartons) et déchèteries.
- Le **Traitement** des déchets : enfouissement pour les ordures ménagères ainsi que les déchets non-recyclables issus des déchèteries. Tri et recyclage pour les déchets issus des collectes sélectives que ce soit les emballages corps-creux, les papiers, les verres, les cartons et les déchets recyclables apportés en déchèteries. Le traitement regroupe également toutes actions dédiées à la diminution de la quantité de déchets produits comme par exemple le compostage individuel, les bornes pour les déchets de soins... <u>Cette compétence est déléguée au Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.)</u>
- La Gestion du parc de pré-collecte : bacs, colonnes de tri.
- La Sensibilisation et la Communication sur l'ensemble des aspects du service déchets à travers des interventions, des outils pédagogiques...



En 2005, les communes du territoire de la CCDRAGA ont délégué leur compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à la CCDRAGA. Celle-ci a, par la suite, délégué le traitement des déchets et la gestion des bas de quai des déchèteries au SYPP.

En résumé, la CCDRAGA garde en gestion le financement, les collectes, la gestion des bacs et colonnes, des hauts de quai de déchèteries (gardiennage) et la communication.

2.3 Modalités d'exploitation du service

2.3.1 Objectifs généraux

La Communauté de Communes est engagée dans le cadre du service déchets dans une démarche d'optimisation (concertation et équité entre usagers, maîtrise des coûts, développement d'emplois...).

2.3.2 Prestations de service et services en régie

Samias	Mode de Gestion		Agant/Sagiátá/Organisma	
Service	Régie	Prestation	Agent/Société/Organisme	
Collecte des		~	SUEZ	
ordures ménagères		×	3062	
Collectes des				
emballages, des		×	COVED	
papiers et des		^	COVED	
verres				
Collecte des cartons		×	SUEZ	
Tri des emballages				
corps-creux et		×	SUEZ (Gestion SYPP)	
papiers				
Gardiennage des	×		Agents CCDRAGA	
déchèteries	^		Agents CCDRACA	
Collecte et				
traitement des		×	COVED (Gestion SYPP)	
bennes de			00 128 (00311011 0711)	
déchèteries				
Lavage des bacs et	×		Agents CCDRAGA	
colonnes de tri	^		Agents CCDRACA	
Maintenance/Ajouts		×	PLASTIC OMNIUM	
des bacs		^	I DVO I TO OMINTOM	
Maintenance/Ajouts	×		Agents CCDRAGA	
des colonnes de tri	^		Agents CORAGA	
Collecte DDS		×	CHIMIREC	

2.3.3 Les partenaires

ECO-EMBALLAGES:

C'est une société de droit privé agréée par l'Etat qui a pour mission de favoriser le recyclage des emballages en aidant financièrement et techniquement les communes et leurs groupements, ainsi qu'en soutenant la mise en place de filières de recyclage (aide à la communication, prix minimum de reprise garanti, soutien à la collecte et au tri). La CCDRAGA a signé en 2006 un contrat de barème D avec Eco-emballages faisant suite au précédent contrat de barème C.

Elle a signé en 2011 le barème E.

<u>ECO-FOLIO</u>: C'est un éco-organisme agréé par l'Etat qui soutient financièrement les collectivités pour la collecte des imprimés gratuits (catalogues publicitaires,

journaux d'annonces, flyers...). La CCDRAGA a contractualisé en 2008 avec cet écoorganisme.

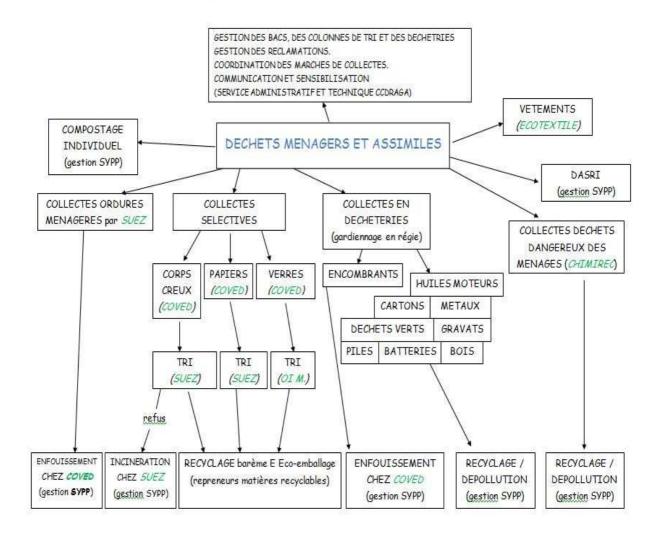
<u>ECO-TLC</u>: C'est un éco-organisme agréé par l'Etat qui soutient financièrement les collectivités pour la collecte des vêtements.

La CCDRAGA a conventionné en 2013 avec cet éco-organisme.

RÉGION RHÔNE-ALPES, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE :

Réhabilitation de la déchèterie de Bourg Saint Andéol

2.4 Synoptique de l'organisation du service



2.5 La prévention

2.5.1 Gestion des réclamations

Les appels concernant la gestion des déchets sont nombreux.

Les principaux motifs sont :

- les oublis de collectes des ordures ménagères ou du tri sélectif
- la gestion du parc de bacs : besoin de bacs pour les nouveaux arrivants, disparition ou casse de bac, augmentation de volume de bac, demande de déplacement de bac collectif, demande de mise en place structure de maintien, etc.
- les demandes de renseignements (consignes de tri, apports en déchèteries, compostage, etc.)

2.3.2 Sensibilisation - Communication

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche porte un grand intérêt à la sensibilisation et à la communication vers la population et l'ensemble des acteurs du territoire d'aujourd'hui comme de demain (habitants, touristes, écoliers, élus...). L'objectif de l'ensemble des actions liées à la communication a pour but ultime d'améliorer les performances de tri sur notre territoire, de diminuer la production des déchets à la source, de renseigner et répondre aux questions des usagers et de présenter le coût du service dans son intégralité et en toute transparence.

Pour ce faire, des outils de communication ainsi que des actions ciblées ont été réalisées en 2015 et seront poursuivies en 2016. Le tableau ci-dessous répertorie les actions/outils, leurs objectifs ainsi que le public visé sur l'année 2015 :

Action/Outil	Public Visé	Objectifs
Intervention dans les écoles sur l'année scolaire 2014/2015 avec l'association « Loisir Sport Nature »	Classes de CE1 à CM2	Expliquer aux enfants comment fonctionne le tri des déchets, les différentes techniques de recyclage, l'évolution des quantités de déchets produites depuis la préhistoire, etc. Le tout sous forme de jeux
Réglette de tri	Habitants du territoire	Support complet du service pour information des usagers

2.3.3 Incivilités

Une incivilité coûteuse et en recrudescence

Il est important pour la CCDRAGA de souligner à nouveau la présence de déchets autres que des ordures ménagères dans ou en dehors des bacs de collecte (cartons, ferrailles, matelas, meubles, etc.)

Il est à noter que ce type de comportements génère des frais supplémentaires. En effet, cela mobilise le personnel communal qui intervient dans le ramassage de ces dépôts sauvages.

De plus, certains déchets déposés dans les bacs seront enfouis alors qu'ils pourraient être recyclés. Afin de lutter contre ce manque de civisme, des panneaux de rappels ont été posés sur les points récurrents (cf annexe 1)

CHAPITRE 2 : DONNÉES QUANTITATIVES

1. LA COLLECTE

1.1 La collecte des ordures ménagères (OM)

1.1.1 Fonctionnement

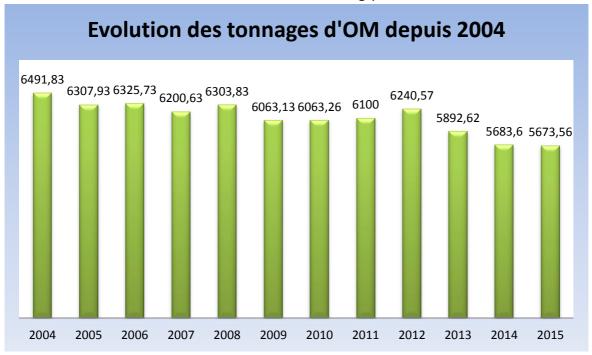
Selon la commune, la fréquence et les jours de collecte sont différents (cf annexe 2).

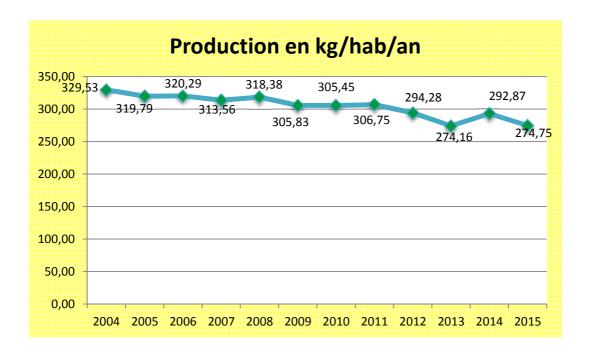
La collecte des ordures ménagères, quel que soit la commune débute au plus tôt à 03h00 du matin et se termine au plus tard à 13h00. Il est possible pour des raisons de maintenance ou d'incidents sur les véhicules que des reports de tournées soient opérés soit le jour même (après-midi) soit le lendemain à la première heure. Les ordures ménagères peuvent être collectées en bacs de regroupement, colonnes semi-enterrées (points d'apports volontaires) ou en bacs individuels suivant les secteurs des communes. La collecte en sacs est petit à petit supprimée. L'objectif est de favoriser le regroupement des poubelles afin de minimiser les coûts de collecte. Ainsi, il ne reste que quelques secteurs en bacs individuels :

- l'hyper centre de toutes les communes (hors Bidon, Gras, Larnas)
- certains quartiers des communes de St Just d'Ardèche et de St Marcel d'Ardèche

1.1.2 Tonnage 2015

La quantité d'ordures ménagères collectée sur le territoire de la CCDRAGA pour l'année 2015 est de 5673,56 tonnes soit 274,75 kg par habitant.





Par rapport à l'année 2014, la production en kg par an et par habitant a diminué de 6,2%.

Cette fluctuation est très complexe à analyser et à expliquer. En effet, de multiples paramètres entrent en jeu dans la production des déchets :

- La qualité de la communication auprès des habitants
- La fluctuation de la production en période estivale
- L'augmentation du tri des déchets au sein de nos déchèteries
- La prise en compte par les habitants de la notion de déchets et du coût, ce qui influe sur l'achat responsable
- La prise en compte par les fabricants de la notion de déchets ultimes et de déchets recyclables (orientation vers des emballages recyclables)
- Les hausses et baisses de la consommation des ménages...

Il est cependant intéressant de comparer les résultats du territoire de la CCDRAGA aux valeurs moyennes en Rhône-Alpes, même s'il est évident que la comparaison n'est pas une vérité en elle-même, les territoires ont tous des spécificités qui influencent la production de déchets.

	CCDRAGA 2015	Rhône-Alpes (SINDRA 2013)
Production d'OM en kg/hab/an	274,75	224

Il est important pour le service déchets de continuer à travailler pour une diminution de la quantité d'ordures ménagères et d'une augmentation de la performance du tri sur le territoire afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement mais aussi dans un but de protection de l'environnement et de gestion des coûts liés au service.

On peut également noter que lors d'une étude lancée par le SYPP sur la nature des dépôts dans les bacs ordures ménagères, nous retrouvons plus de 30% de déchets qui peuvent et qui doivent être apportés en déchèterie ou dans les bornes de tri. Des efforts sont donc à faire et les marges de progression sont encore importantes.

1.2 La collecte sélective

1.2.1 Fonctionnement

La collecte sélective s'organise autour de trois flux distincts : les verres, les journaux-magazines et les emballages ménagers.

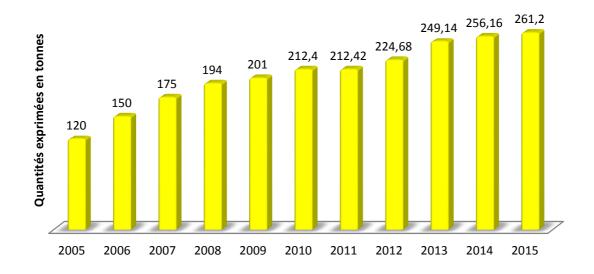
Le tableau ci-dessous récapitule l'organisation de la collecte sélective sur l'ensemble des communes du territoire de la CCDRAGA.

Commune	Matériaux	Type de collecte	Fréquence de collecte
	Emballages	Colonnes aériennes	15 jours (7 jours en Eté)
BIDON	Papiers	Colonnes deriennes	30 jours
	Verres		15 jours
BOURG-	Emballages	Colonnes aériennes et	7 jours
SAINT-	Papiers	semi-enterrées	30 jours
ANDEOL	Verres	semi-enterrees	15 jours
	Emballages	Calannag aéniannag	15 jours (7 jours en Eté)
GRAS	Papiers	Colonnes aériennes	30 jours
	Verres		15 jours
	Emballages	Colonnes aériennes et	15 jours (7 jours en Eté)
LARNAS	Papiers	semi-enterrées	30 jours
	Verres		15 jours
SAINT JUST	Emballages	Colonnes aériennes et	7 jours
D'ARDECHE	Papiers	semi-enterrées	30 jours
DARDECHE	Verres		15 jours
SAINT	Emballages		7 jours
MARCEL	Papiers	Colonnes aériennes	30 jours
D'ARDECHE	Verres		15 jours
SAINT	Emballages	Colonnes aériennes et	7 jours
MARTIN	Papiers	semi-enterrées	30 jours
D'ARDECHE	Verres		15 jours
SAINT	Emballages	Colonnes aériennes et	7 jours
MONTAN	Papiers	semi-enterrées	30 jours
MONTAIN	Verres		15 jours

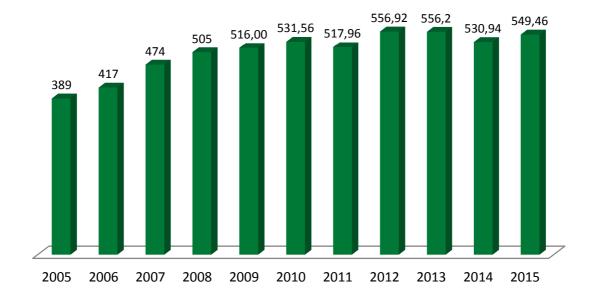
VIVIERS	Emballages	Bacs de regroupements /individuels et semi- enterrées	7 jours
ATATEKS	Papiers	Colonnes aériennes et	30 jours
	Verres	semi-enterrées	15 jours

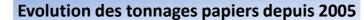
1.2.2 Tonnages 2015

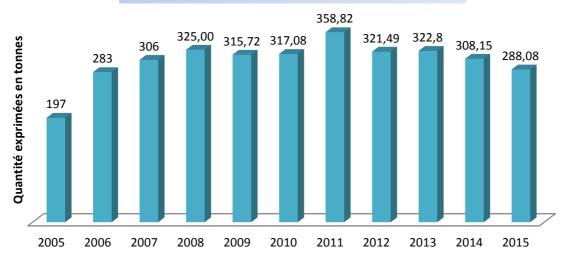
Evolution des quantités d'emballages corps-creux collectées depuis 2005



Evolution des tonnages de verres depuis 2005







1.2.3 La collecte des cartons

Les communes de Bourg-Saint-Andéol, Saint Marcel d'Ardèche et Saint Martin d'Ardèche souhaitaient faire bénéficier à leurs commerçants d'une collecte des cartons en porte à porte. Les cartons étaient sortis la veille au soir des collectes et déposés pliés et lestés à même le sol.

Cette collecte s'effectuait tous les jeudis matins jusqu'au 1^{er} mai 2013.

A partir de cette date, les communes de 5t Marcel d'Ardèche et 5t Martin d'Ardèche ont souhaité remplacer cette collecte en porte à porte par une collecte en point d'apport volontaire avec la mise en place de bennes cartons dite Pelican sur le territoire.

29 bennes Pelican sont installées sur l'ensemble de la CCDRAGA.

Au total, 108,13 tonnes de cartons (hors déchèterie) ont été collectés en 2015.

Tonnage	2013	2014	2015	Evolution
Collecte cartons commerçants	28,96	25,6	32,65	+12,74%
Collecte Pélican	41,17	65,5	75,48	+83,33%
Total	70,13	91,10	108,13	+54,18%

Tonnage	2014	2015	Evolution
Emballages corps-creux	256,16	261,20	+1,97%
Verres	530,94	549,46	+3,49%
Papiers	308,15	288,08	-6,51%
Cartons(commerçants+Pélican)	91,1	108,13	+18,69%

Le tableau ci-dessous récapitule les performances de tri d'un habitant de la CCDRAGA :

En Kg/habitant/an	2014	2015	Evolution
Emballages	12,48	12,64	+1,28%
Verres	25,87	26,60	+2,82%
Papiers	15,01	13,95	-7,06%
Cartons	4,49	5,24	+16,70%

1.3 La gestion des bacs

1.3.1 Maintenance des bacs roulants

760 interventions de maintenance ont été réalisées en 2015, avec notamment :

- 18 bacs brûlés
- 110 bacs cassés
- 114 bacs disparus
- 61 couvercles cassés
- 120 ajouts de bacs
- 24 retraits de bacs

1.3.2 Taille du parc

5010 bacs pour un volume d'environ 1116 m³ (+1,27% par rapport à 2014).

Le parc se compose de :

4029 bacs OM pour un volume d'environ 991 m³, répartis sur toute la CCDRAGA. (+2,10% par rapport à 2014)

981 bacs sélectifs pour la collecte des emballages corps-creux soit un volume d'environ $125m^3$ sur la commune de Viviers. (-4,86% par rapport à 2014)

1.4 Colonnes de tri et conteneurs semi-enterrés

La collectivité est dotée de 103 colonnes emballages corps-creux, 72 colonnes papiers et 106 colonnes à verres, soit 281 colonnes ainsi que 29 bennes cartons dites Pélican pour faire le tri sélectif.

Les conteneurs semi-enterrés

L'objectif de l'installation est de remplacer les colonnes aériennes en mauvais état par des conteneurs semi-enterrés (CSE).

Chaque point de collecte semi-enterré est composé de tous les flux (emballages, papiers, verres et ordures ménagères) ce qui permet aux usagers une gestion plus simple du tri. En 2015, 3 points de collecte ont ainsi été réalisés:

- Bidon. Montant: 41600€ TTC

- Bourg Saint Andéol, Avenue Albertine Maurin. Montant : 42100€ TTC

Viviers, Pont Romain. Montant : 33600€ TTC
 Le coût total de ces points de collecte représente donc environ 117000€ TTC.
 Depuis l'implantation de ces points de collecte semi-enterrés en 2012, plus de 120 bacs de regroupement ont été retirés.



1.5 La collecte en déchèteries

1.5.1 Fonctionnement

La CCDRAGA gère deux déchèteries :

- La déchèterie de Bourg-Saint-Andéol-Quartier La Guigonne
- La déchèterie de Viviers-Chemin de l'Ile des Perriers

Toutefois, la communauté de communes a conventionné avec le S.I.C.T.O.B.A. afin que les habitants de Gras et Larnas puissent se rendre sur la déchèterie de Saint Remèze.

La gestion des hauts de quai est assurée par des agents de la CCDRAGA depuis le 1^{er} mai 2009. A ce titre, régulièrement des habitants du territoire félicitent le travail qu'ils accomplissent (accueil, aide au déchargement, etc.).

Déchets acceptés	Type de traitement		
Ferrailles	Valorisation matière par recyclage		
Cartons	Valorisation matière par recyclage		
Bois	Valorisation matière		
Encombrants non recyclables	Enfouissement		

Déchets acceptés	Type de traitement		
Gravats	Valorisation matière par		
Bravais	recyclage/réutilisation		
Déchets verts	Valorisation matière par compostage		
Huile de vidange	Valorisation matière		
Piles, batteries	Valorisation matière		
Tri sélectif (emballages corps-creux,	Valoriantian matième non no svalone		
papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage		

Certains déchets ne peuvent être acceptés sur les déchèteries, ci-dessous le tableau récapitulant les déchets refusés ainsi que leurs possibilités d'évacuation.

Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
Amiante	Sociétés spécialisées
Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
Pneus	Reprise lors de l'achat
Produits explosifs	Sociétés spécialisées
Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
Médicaments	Retour en pharmacie
Déchets de soins	Borne D.A.S.R.I.
Vêtements	Bornes textiles
Déchets dangereux des ménages autres	Collecte spéciales organisées par la
que les piles et les batteries (produits	CCDRAGA tous les trimestres.
chimiques, néon, peintures, etc.)	

Cas particuliers des D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) :

Nos déchèteries étant anciennes et ne disposant pas d'assez de quais, la communauté de communes s'est vue dans l'incapacité de stocker à part les DEEE. Ces déchets sont tout de même acceptés, mais ne sont pas réorientés vers la filière DEEE.

Il est donc préférable de retourner en magasin son appareil usagé lors du rachat d'un nouvel appareil électronique du même type. Des collectes gratuites, financées par l'écotaxe, sont organisées chez les fournisseurs. Les fournisseurs ont l'obligation de récupérer l'ancien appareil si un nouveau est acheté à la place.

Horaires d'ouverture

	Déchèteri	ie de BSA	Déchèterie de Viviers		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
Lundi	10h-13h	10h-13h 14h-17h		13h30-17h30	
Mardi	10h-	-17h	Fermé	13h30-17h30	
Mercredi	10h-17h		Fermé	13h30-17h30	
Jeudi	10h-	10h-17h		13h30-17h30	
Vendredi	9h-	9h-17h		13h30-17h30	
Samedi	9h-17h		8h-12h	13h-17h	
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	

Le contrôle d'accès dans les déchèteries est effectué à l'aide d'un badge. Le système de contrôle d'accès par badge est en place depuis fin 2010. La mise en place de ce dispositif a permis une régulation des dépôts sur les déchèteries. De cette façon, l'accès aux déchèteries est uniquement réservé aux habitants de la CCDRAGA (particuliers, professionnels et services municipaux).

L'obtention du badge se fait après avoir fourni un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une pièce d'identité et un extrait KBis pour les professionnels. En 2015, près de 6000 usagers particuliers et 250 professionnels possèdent un badge d'accès.

1.5.2. Ressourcerie ECATE

Depuis septembre 2013, l'association ECATE, en partenariat avec la communauté de communes, a mis en place une ressourcerie sur le territoire.

La Ressourcerie est un des acteurs de la gestion des déchets du territoire de notre Communauté de communes. C'est un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. La Ressourcerie collecte les objets/déchets pour lesquels on peut envisager le réemploi directement ou après une « remise en état » en atelier.

Ces objets sont ensuite revendus ce qui est l'aboutissement de la filière du réemploi et permet d'assurer une part de ressources propres à la structure pour permettre la pérennité des emplois. Pour les habitants, la Ressourcerie est enfin un lieu d'éducation et de sensibilisation aux problèmes liés à l'environnement et à la gestion des déchets.

Une personne de l'association ECATE est présente sur la déchèterie de Bourg-Saint-Andéol les après-midis du mardi au vendredi et le samedi toute la journée pour intercepter les objets réemployables...

En 2015, l'association Ecate a ainsi « détourné» de la déchèterie 60 tonnes de déchets répartis de la manière suivante :

45 tonnes de DEEE, 3 tonnes de textile, 2 tonnes de papiers et 10 tonnes d'objets réemployés.

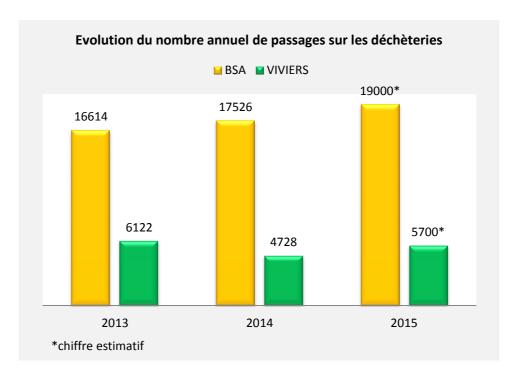
1.5.3. La fréquentation des déchèteries

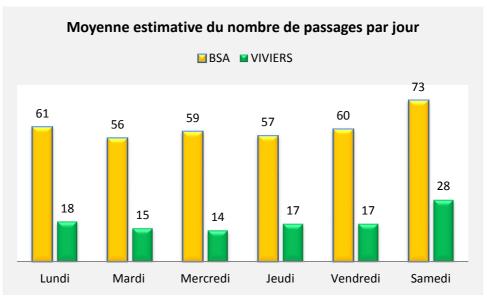
L'accès aux déchèteries de la CCDRAGA est réservé :

- aux particuliers résidant sur le territoire (nombre de passages illimité et gratuit)

-aux professionnels de la CCDRAGA (nombre de passages illimité, facturation des dépôts selon le type de déchets)

Pour les particuliers, comme pour les professionnels, les apports journaliers sont limités à 3m3.





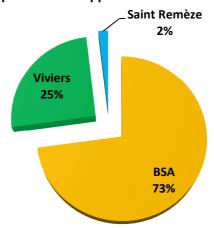
1.5.4 Tonnages 2015

1.5.4.1 Ensemble des déchèteries

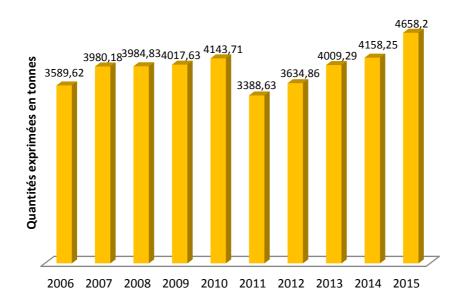
Déchèterie de Bourg-Saint-Andéol	3392,31 tonnes			
Déchèterie de Viviers	1177,87 tonnes			
Déchèterie de Saint Remèze*	88,02 tonnes			
Total	4658,20 tonnes			
225,58 kg/an/habitant				

^{*}quantité estimée apportée sur la déchèterie de 5t Remèze par les habitants de Gras et Larnas

Répartition des apports sur les déchèteries



Evolution des tonnages collectés sur les déchèteries de la CCDRAGA depuis 2006



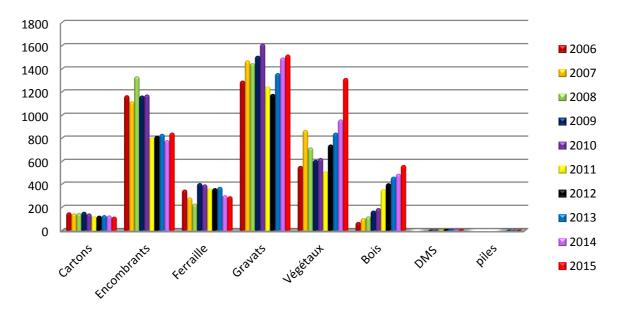
Au total, 4658,2 tonnes ont été déposées par les habitants de la CCDRAGA en 2015 sur les déchèteries, contre 4158,25 tonnes en 2014 soit une augmentation de 12,02%.

Depuis 2011, le dépôt de végétaux ne cesse d'augmenter sur les déchèteries. Ainsi 474 tonnes étaient « vidées » sur les déchèteries en 2011 alors qu'en 2015 le dépôt de végétaux atteint les 1314 tonnes soit une augmentation de **plus de 177%** sur 4 ans. Cette augmentation est due, en grande partie, à l'interdiction de brûler les végétaux. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2014, l'incinération de végétaux est interdite.

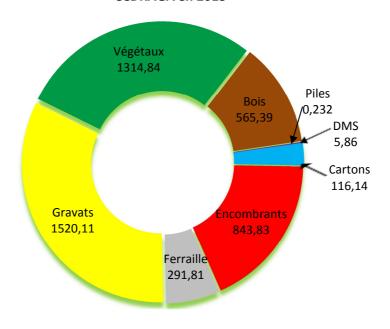
Le tableau ci-dessous donne une comparaison entre les ratios collectés sur nos déchèteries par habitant et par an et les ratios départementaux, régionaux et nationaux.

	CCDRAGA 2015	Ardèche (SINDRA 2011)	Rhône-Alpes (SINDRA 2011)	France (SINDRA 2008)
Apports en déchèterie en kg/hab/an	225,58	168,70	228,40	170

Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble de la CCDRAGA depuis 2006

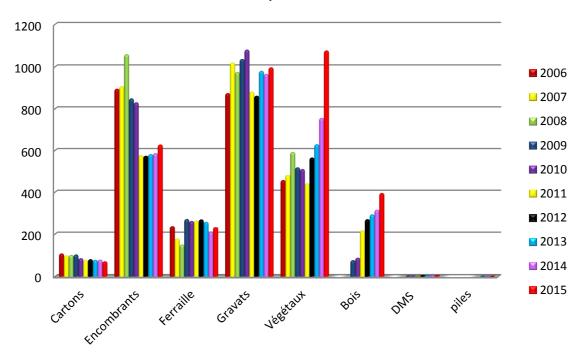


Répartition des quantites de déchets collectés sur les déchèteries de la CCDRAGA en 2015

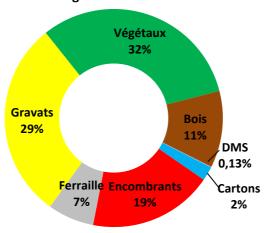


1.5.4.2 Déchèterie de Bourg-Saint-Andéol

Evolution des tonnages collectés sur la déchèterie de Bourg-Saint-Andéol depuis 2006



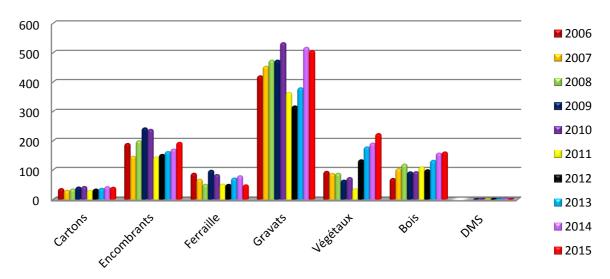
Répartition des déchets collectés sur la déchèterie de Bourg Saint Andéol en 2015



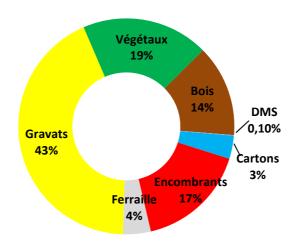
	Cartons	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Végétaux	Bois	DMS	Piles	TOTAL
2014	77,84	585,39	209,18	962,44	754,96	315,52	4,702	0,9	2910,932
2015	70,21	626,6	233,22	996	1075,52	385,92	4,612	0,232	3392,314
Evolution Tonnage	-7,63	41,21	24,04	33,56	320,56	70,4	-0,09	-0,668	481,382
Evolution %	-9,80%	7,04%	11,49%	3,49%	42,46%	22,31%	-1,91%	-74,22%	16,54%

1.5.4.3 Déchèterie de Viviers

Evolution des tonnages collectés sur la déchèterie de Viviers depuis 2006



Répartition des déchets collectés sur la déchèterie de Viviers en 2015



	Cartons	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Végétaux	Bois	DMS	TOTAL
2014	42,7	171,52	79,46	517,96	191,54	157,86	2,444	1163,484
2015	40,72	194,34	48,92	506,82	224,1	161,72	1,248	1177,868
Evolution des tonnages	-1,98	22,82	-30,54	-11,14	32,56	3,86	-1,196	14,384
Evolution %	-4,64%	13,30%	-38,43%	-2,15%	17,00%	2,45%	-48,94%	1,24%

1.6 Collecte des sacs plastiques et des polystyrènes

Deux nouveaux de types de collectes sont effectués sur les déchèteries. Il s'agit de la collecte des sacs plastiques et des polystyrènes. Pour 2015, la quantité estimée de sacs collectés est d'environ 5 tonnes. Quant à la quantité de polystyrènes, elle est estimée à 5,8 tonnes environ.

1.7 Collectes des déchets diffus spécifiques (DDS)

Ne pouvant accueillir ce type de déchets dans les déchèteries, la CCDRAGA organise, tous les trimestres, des collectes avec un camion spécialement équipé pour collecter ce type de déchets.

Chaque collecte se déroule toutes les 6 semaines, elle est organisée les samedis de cette manière :

- le matin sur la déchèterie de Viviers
- l'après-midi sur la déchèterie de Bourg-Saint-Andéol

Sites	2014	2015	Evolution 2014/2015	% Evolution 2014/2015
Déchèterie BSA	4,702	4,612	-0,09	-1,91%
Déchèterie de Viviers	2,444	1,248	-1 ,196	-48,94%
TOTAL	7,146	5,86	-1,286	-18%

1.8 La collecte des vêtements

Le tableau ci-dessous représente les différents emplacements de bornes de collecte et les quantités (exprimées en kg) collectés depuis 2013 :

CC Rhône aux Gorges de l'Ardèche	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	Evolution 2014/2015	% Evolution 2014/2015
Chemin du cimetière 07700 BOURG SAINT ANDEOL	2450kg	2800 kg	3000 kg	+200kg	+7,14%
Face la gendarmerie mobile Avenue du Général De Gaulle 07700 BOURG SAINT ANDEOL	7420kg	11230kg	12650kg	+1420kg	+12,64%
Avenue Brossolette 07700 BOURG SAINT ANDEOL	4400kg	3000kg	2940kg	-60kg	-2%
Avenue de la Gare 07700 BOURG SAINT ANDEOL	4000kg	2400kg	4450kg	+2050kg	+85,42%
Ecole intercommunale 07700 GRAS	1950kg	1860kg	1980kg	+120kg	+6,45%
Point de tri à côté de l'école 07700 SAINT-JUST-D'ARDECHE	4900kg	3700kg	5000kg	+1300kg	+35,13%
Vers l'école maternelle 07700 SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	3500kg	2700kg	4350kg	+1650kg	+61,11%
Services technique au PAV 07700 SAINT MARTIN D'ARDECHE	2750kg	2400kg	3200kg	+800kg	+33,33%
Parking cimetière,PAV semi-enterré 07220 SAINT-MONTAN	4500kg	4000kg	5600kg	+1600kg	+40%
Rue des Ramières 07220 VIVIERS	8450kg	5100kg	5650kg	+550kg	+10,78%
Avenue de la Gare 07220 VIVIERS	3350kg	2610kg	2960kg	+350kg	+13,41%
TOTAL	51020kg	43250kg	51780kg	+8530kg	+19,72%

Plus de 51 tonnes de textiles ont été collecté en 2015 sur le territoire de la *CCDRAGA*.

La CCDRAGA a une convention avec le groupe Ecotextile pour la fourniture des bornes, la collecte et le traitement des textiles. La gestion des déchets textiles ne coûte donc rien à la collectivité.

Le textile collecté ou brut de collecte est trié en 4 grandes familles de produits :

- Réemploi : vêtements usagés (43%) : ils sont destinés à être vendus au détail sur le marché national et international. Les critères de tri varient en fonction de la demande et en fonction des besoins des marchés. Un cahier des charges est défini avec chaque client. Le vêtement usagé permet de financer l'activité de tri. Les autres familles d'articles sont produites, triées et vendues à des prix inférieurs au prix de revient. Le coût d'élimination de ces produits est ainsi évité par ces débouchés.
- Valorisation Matière : chiffon d'essuyage industriel (30%) : cette catégorie est distribuée aux industries locales (ateliers mécaniques, industrie automobile...). Il s'agit d'un marché essentiellement National et Intra-Communautaire.
- Recyclage: chiffon destiné à la récupération de fibres (12%): ces matières sont destinées à alimenter les entreprises d'effilochage qui transforment les vêtements en fibre (feutrine) et en fil pour les retisser. La feutrine est notamment utilisée par l'industrie automobile pour l'isolation.
- Valorisation thermique : les refus de tri (15%) : Il s'agit des volumes qui ne peuvent entrer dans aucune des catégories précédentes. Ces déchets sont actuellement collectés, triés, emballés et éliminés aux frais des entreprises qui en effectuent le tri.

1.9 <u>La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques</u> Infectieux)

Le Syndicat des Portes de Provence, acteur principal dans le traitement de nos déchets et gestionnaire de la compétence traitement, a mis en place sur notre territoire une borne spécifique pour la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (aiguilles, cotons contaminés...). Cette borne est automatique, il suffit de se munir dans une pharmacie d'une boite spécifique gratuite à code barre. La borne est située sur la Place Georges Courtial, à côté du siège de la communauté de communes.

En 2015, 219,4kg ont été collectés sur la borne du territoire.

Borne DASRI BSA	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Quantité collectée	154kg	258kg	217,6kg	219,4kg	+0,83%

2. LE TRAITEMENT

2.1 Le traitement des déchets ultimes

Les déchets ultimes sont les déchets qui ne peuvent plus être recyclés ou valorisés avec les moyens techniques et économiques existants.

Ce sont les ordures ménagères, les encombrants collectés en déchèteries, et les refus de tri (refus lors du tri des emballages corps-creux et papiers), les D.A.S.R.I. et D.D.S.

Ces déchets sont pour la plupart (sauf refus de tri,D.A.S.R.I. et D.D.S.) enfouis en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (marché passé par le SYPP avec la société COVED).

Cela représente en 2015 :

- **6517,39 tonnes enfouies** en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (Ordures Ménagères + encombrants de déchèterie)
- **56,518 tonnes** de refus de tri incinérés par SITA sur le centre de traitement de Vedène
- 6,05 tonnes d'autres déchets (DDS et DASRI)

Soit un total de 6579,99 tonnes de déchets ultimes traités en 2015 contre 6525,72 tonnes en 2014 soit une augmentation de 0,83%.

2.2 Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

En 2009, le contrat de tri des déchets issus de la collecte sélective a été repris par le SYPP.

MATERIAUX	FILIERE DE
MATERIAUX	VALORISATION
Verres	OI BSN
Journaux-Magazines	SITA
Acier	PAPREC
Aluminium	ONYX-ARA
Bouteilles plastiques	COVED
AA A TEDT ALIV	FILIERE DE
MATERIAUX	VALORISATION
Briques alimentaires	VAL'AURA
Cartonnettes	VAL'AURA

Les quantités de tri sélectif valorisé (exprimées en tonnes) en 2015 sont :

	Année 2014	Année 2015	Variation	Variation %
Verres	530,94	549,46	+18,52	+3,49%
Journaux-Magazines	308,154	288,08	-20,07	-6,51%
Acier	21,833	23,827	+1,994	+9,13%
Aluminium	4,915	4,208	-0,707	-14,38%
EMR*	101,391	78,47	-22,921	-22,6%
ELA*	10,510	10,182	-0,328	-3,12%
PET* clair/incolore	30,104	27,512	-2,592	-8,61%
PET* foncé/coloré	13,011	12,609	-0,402	+3,09%
PEHD*	20,466	20,973	+0,507	+2,48%
Gros de magasin	19,91	25,148	+5,238	+26,31%
TOTAL	1061,234	1040,469	-20,765	-1,96%

EMR: Emballages en carton

ELA: Emballages pour liquides alimentaires et assimilés (briques)

PET : Polyéthylène Téréphtalate (bouteilles transparentes)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (bouteilles et flacons opaques)

Concernant les emballages ménagers, en 2015, **20,35% des déchets collectés en collecte sélective ont été refusés** (79,65% de valorisation) contre **20,19%** en 2014.

Les refus de tri ont donc très légèrement augmenté en 2015 (+0,79%) par rapport à 2014.

Afin d'améliorer ces chiffres, les actions de communication ainsi que les outils de communication performants doivent s'accentuer et perdurer.

2.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries

Les déchets sont acheminés par COVED vers différents centres de traitement :

- Les **déchets verts et le bois** sont évacués vers le compostage Alcyon à Bollène (84),
- Les **métaux** sont valorisés par FL Industrie à la Coucourde (26),
- Les gravats sont évacués vers Audigier Recyclage à Montélimar (26),
- Les **cartons** sont acheminés jusqu'au centre COVED à Roussas (26) avant d'être envoyés pour recyclage jusqu'à l'entreprise Emin Leydier à Saint Vallier (26)
- Les encombrants sont amenés au centre d'enfouissement de COVED à Roussas (26)

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages traités en 2015 sur l'ensemble des déchèteries :

Cartor	S Encombrants	Ferraille	Gravats	Végétaux	Bois	DMS	Piles	TOTAL
116,1	843,83	291,81	1520,11	1314,84	565,39	5,86	0,232	4658,212

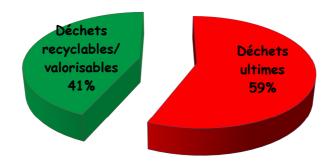
2.4 Bilan du traitement des déchets sur la CCDRAGA

Matériaux	Recyclable/ revalorisable	Déchets ultimes	Tonnage traité en 2014	Tonnage traité en 2015	Evolution
Ordures ménagères		×	5683,6	5673,56	-0,18%
Encombrants		×	779,35	843,83	8,27%
Refus de tri emballages corps-creux		×	55,404	56,518	2,01%
DDM		×	7,146	5,86	-18,00%
DASRI		×	0,217	0,219	0,92%
Emballages corps-creux	×		256,16	204,68	-20,10%
Verres	×		530,94	549,46	3,49%
Papiers- Journaux- Magazines	×		308,15	288,08	-6,51%
Cartons	×		216,95	226,25	4,29%
Ferrailles	×		300,18	291,81	-2,79%
Gravats	×		1494,53	1520,11	1,71%
Végétaux	×		960,57	1314,84	36,88%
Bois	×		489,72	565,39	15,45%
Textiles	×		43,25	51,78	19,72%
TOTAL			11126,167	11592,45	4,19%

Déchets ultimes en 2014 : 6525,717 tonnes

Déchets recyclés/revalorisés en 2014: 4600,45 tonnes

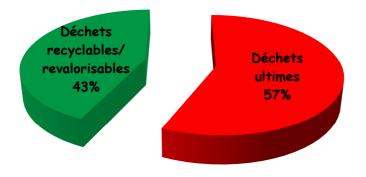
Part de l'ultime 2014



Déchets ultimes en 2015 : 6579,99 tonnes

Déchets recyclés/revalorisés en 2015: 5012,4 tonnes

Part de l'ultime 2015



CHAPITRE 3 : DONNÉES FINANCIÈRES

Globalement, les dépenses du service s'élèvent en 2015 à 3 150 414,55€ TTC.

1. LES DEPENSES DU SERVICE

1.1 Les frais de fonctionnement

Ils regroupent les frais de personnel, les prestations rémunérées, les frais de gestion et les participations au financement des syndicats de traitement et des communes. Ces frais représentent une somme globale de 2 035 618,15€ TTC.

✓ Les frais liés au personnel : 224 241,32€

✓ Les prestations rémunérées : 1 666 907,88 €
 Collecte des ordures ménagères : 563 568 84 €

Collecte des ordures ménagères : 563 568,84 €

Collecte des emballages : 94 049,82 € Tri des emballages : 62 370,84 € Collecte des verres : 25 106,78 €

Tri des papiers : 10 097,44€

Collectes des cartons : 55 221,88 €

Collecte des papiers : 11 363,87 €

Traitement des déchets ultimes : 593 427,83 €

Bas de quai des déchèteries (rotation bennes + traitement déchets) : 200 964,28 €

Maintenance des bacs : 20 433,72 €

Collecte des DDS : 3 850 € Collecte des pneus : 2 044,90 € Bennes diverses : 1 072,12 €

Lavage CSE: 13 310 €

Logiciel accès déchèteries : 8 707,20€ Interventions diverses : 1 318,36€

✓ Les autres frais : 144 468,95 €

Remboursement frais déchèterie de St Remèze : 11 025,18€

Fond de péréquation SYPP : 8 298,06€ Location laveuse bacs : 10 797,60 € Location bâtiment : 9 581,06 € Participation SYPP : 66 476,80 €

Electricité: 1826,03€

Eau/Assainissement: 404,39 €

Télécommunications: 526,21 €

Carburant véhicules techniques : 2 916,46 €
Achat de vêtements de travail : 607,30 €
Assurance (véhicules + bâtiments) : 928,02 €

Entretien des véhicules : 3 726,51 €

Fournitures, matériel et entretiens divers : 6 729,90 €

Subventions: 19 400 €

Autres frais divers (affranchissement, honoraires, fournitures administratives,

taxe foncière, imprimés, franchise d'assurance, publication marchés, etc.):

1 225,43€

1.2 Les frais d'investissement

Ces frais s'élèvent à 1 114 796,40€ en 2015.

Achat de bacs : 4 046,93 €

Achat structure maintien de bacs: 1 998,00 €

Achat de colonnes de tri: 113 229,92 €

Achat de terrain: 784,00 €

Assistance à maitrise d'ouvrage déchèteries : 21 418,10€

Contrôle accès déchèteries : 5 760,00 €

Matériel et outillage : 1 085,37€

Mobilier déchèterie de BSA : 469,08€ Travaux déchèteries : 965 465,00€

Frais d'insertion : 540,00€

2. LES RECETTES DU SERVICE : AIDES ET RECETTES DE VALORISATION

L'ensemble des recettes du service s'élève à 3 264 906,41€.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Ces recettes représentent en fonctionnement une somme globale de 2 683 749,41€ en 2015.

✓ Aides versées par les éco-organismes : 116 956,07€

Aide au tri des emballages ménagers : 102 311,57€ (Eco-emballages)

Aide au tri des papiers : 12 758,30€ (Eco-folio) Aide au tri des vêtements : 1 886,20€ (Eco TLC)

✓ Recettes industrielles: 74 073,27€

Recette revente matériaux recyclage emballages + cartons de déchèteries + verres

: 50 391,92 €

Recette revente journaux-magazines : 23 681,35€

✓ Recettes redevances spéciales : 20 368,05 €

✓ TEOM: 2 059 016,00 €

- ✓ Reprises sur amortissement et provisions : 400 000,00€
- ✓ Subvention emploi d'avenir : 9 838,32€
- ✓ Autres recettes (pénalités marchés, remboursement assurance, régie badges déchèteries...): 3 497,70€

2.2 Les recettes d'investissement

Ces recettes représentant en investissement une somme globale de 581 157,00€ en 2015.

FCTVA: **77 407,00€**

Subvention *CG*07 : **3 750,00€**

Emprunt déchèterie BSA: 500 000,00€

BILAN: Le budget 2015 fait ressortir un excédent de 114 491,86€.

ANNEXES

AVIS IMPORTANT:

Nous vous rappelons que ce bac est destiné uniquement au dépôt des ordures ménagères pour les résidants du quartier. Si celui-ci est plein, nous vous invitons à porter vos ordures ménagères sur un autre point de collecte. Tout dépôt de déchets au sol est considéré comme **dépôt sauvage**, infraction pouvant entraîner la confiscation du véhicule ayant permis d'effectuer le dépôt ainsi qu'une contravention de 5^{ème} classe (*articles R 635-8 et R 635-2 du code pénal*)

Il a été constaté à plusieurs reprises la présence de métaux, encombrants, cartons, etc. dans et autour de ce bac. Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité et de manière à les recycler convenablement, les déchets autres que les ordures ménagères doivent être apportés en déchèterie.

RAPPEL:

STRUCTURES	ADRESSES	JOURS / HORAIRES	DECHETS ACCEPTES
Déchèterie de Viviers	Chemin des Perriers	Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30. Samedi de 8h-12h et 13h-17h	GRAVATS, CARTONS, DECHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE, VERRES, JOURNAUX/ MAGAZINES, EMBALLAGES, VETEMENTS
Déchèterie de Bourg St Andéol	Chemin de la Guigonne	Lundi de 10h à 13h et de 14h à 17h Du Mardi au Jeudi de 10h à 17h Vendredi et Samedi de 9h à 17h	GRAVATS, CARTONS, DECHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE, VERRES, JOURNAUX/ MAGAZINES, EMBALLAGES, VETEMENTS



www.yakatrier.info www.yakatrier.info



HORAIRES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

	IONDI	MARDI	MERCREDI	JECUDI	VENDREDI	SAMEDI
Tournée 1	BOURG ST ANDEOL ST MONTAN 4h00 - 13h00	BOURG ST ANDEOL 4h00 - 13h00	BOURG ST ANDEOL ST MONTAN 4h00 - 13h00	BOURG ST ANDEOL 4h00 - 11h00	BOURG ST ANDEOL ST MONTAN 4h00 - 13h00	BOURG ST ANDEOL 4h00-10h00
Tournée 2 Camion	ST MARTIN ST MARCEL 4h00 - 13h00	VIVIERS 4h00 - 13h00	ST REMEZE LARNAS GRAS 4h00 - 12h00	VIVIERS (selectif) 4h00 - 10h00	ST MARTIN ST MARCEL 4h00 - 13h00	VIVIERS 4h00 - 13h00
Tournée 3 Cantion		ST JUST VIVIERS (marché) 5h00 - 13h00	ST MARTIN 4h00 - 12h00	BSA (carton) ST MARCEL (carton) Sh00 - 11h00	ST JUST 4h00 - 11h00	ST REMEZE LARNAS GRAS 4h00 - 12h00
Tournée 4 Bennette (rues étroites,	BOURG ST ANDEOL ST MARCEL ST MONTAN 4h00 - 13h00	VIVIERS BOURG ST ANDEOL BIDON 4h00 - 10h00	BOURG ST ANDEOL ST REMEZE ST MARTIN ST MARCEL ST MONTAN 4h00 - 12h00	BOURG ST ANDEOL VIVIERS (selectif) BSA (carton) ST MARCEL (carton) 4h00 - 12h00	BOURG ST ANDEOL ST MARTIN ST MARCEL BIDON 4h00 - 13h00	BOURG ST ANDEOL VIVIERS ST REMEZE 4h00 - 13h00

Uniquement du 15 mai au 15 septembre Uniquement du 1 juin au 15 septembre Uniquement du 1 juillet au 31 août Communauté de Communes « Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche » La Marjolaine – Place Georges Courtial

07700 BOURG-SAINT-ANDEOL

Email: communes.draga@wanadoo.fr

